



Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 3 octobre 2017 à 19h00, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald et messieurs les conseillers : Serge Bossé, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault et Kenneth G. Hague, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et monsieur Benoit Fugère, greffier adjoint.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

#### MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement numéro 2017-AG-046 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes

#### AG2017-10-11

#### **Adoption du règlement numéro 2017-AG-046 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes**

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant le développement économique de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts soit mis sur pied ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes a pour but de soutenir le développement et l'implantation de certaines entreprises sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts dans le secteur industriel des Bâisseurs en vue de stimuler l'activité économique, de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et technologies, de pourvoir à la création d'emploi et d'augmenter la richesse foncière de l'agglomération ;

ATTENDU QUE les dispositions habilitantes prévues au paragraphe 11 de l'article 19 de *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ c E-20.001 92.1)* et aux articles 92.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)* permettent à la municipalité centrale d'adopter un tel programme et en fixe les paramètres ;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans la *Stratégie de développement économique et de l'emploi* élaborée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Planification stratégique durable pour la diversification de l'économie et de l'emploi dans la MRC des Laurentides 2016-2020 approuvée par le conseil des maires le 15 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération tenue le 15 août 2017 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE le greffier adjoint ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par Kenneth G. Hague, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil d'agglomération adopte le règlement numéro 2017-AG-046 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes.

**ADOPTÉE**

**Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.**

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

Le greffier adjoint,  
Monsieur Benoit Fugère